

Jour de séance 28

le jeudi 25 avril 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 15.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom d'élèves de l'école communautaire de Grand Manan, une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 16.)

M. McLean (Victoria-Tobique) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom de gens de Perth-Andover et des environs, une pétition exhortant le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour que l'Hotel-Dieu redevienne un hôpital multiservice. (Pétition 17.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Blais, appuyée par M. Albert, propose ce qui suit :

que, en plus des pouvoirs qui lui sont actuellement conférés, le Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles soit autorisé à publier son rapport afin de solliciter l'avis du public, avant d'en établir la version finale et de le déposer à la Chambre. (Motion 46.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, réassume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 18 h.